

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 novembre 2022

L'an dux mil vingt deux, le trente novembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSETNET, Maire.

Présents : Gérôme FASSETNET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ

Absents excusés : Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

Secrétaire de séance : Martial MATZ

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de séance du 25 novembre 2022**
- **Attribution du marché de voirie tranche 3 – rue des Lilas, rue des Vergers, chemins ruraux**
- **Convention de mise à disposition agent communal à la Communauté de Communes Jura Nord**
- **Questions diverses :**

1. Approbation du procès-verbal de séance du 25 novembre 2022

Sans aucune remarque, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché de voirie tranche 3 – rue des Lilas, rue des Vergers, chemins ruraux (Délibération 029-2022)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des plis du marché de voirie. L'analyse a été faite. Les critères de notation sont répartis sur le prix, la valeur technique et les délais. Le classement des offres a été réalisé et la CAO propose de retenir l'entreprise BONNEFOY pour un montant de 69 270.36 € HT. Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur les différentes offres, valide la proposition de la CAO et retient l'entreprise BONNEFOY à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition agent communal à la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la secrétaire de mairie de renforcer les équipes de l'intercommunalité en fin d'année, une convention a été signée en ce sens afin de pouvoir refacturer les heures effectuées.

Le Conseil Municipal, n'y voit pas d'objections et approuve la signature de la convention.

4. Questions diverses :

Néant.

Fin de la séance à 12h00.

Le Maire, Gérôme FASSETNET



